

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE

(Affiché en exécution de l'Art L 121-17 du Code des Communes)

Séance du 6 avril 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 avril 2017 sous la présidence de Monsieur Lucien GONNOT, Maire.
Voici les points principaux qui ont été abordés lors de cette séance :

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 FÉVRIER 2017

Le compte rendu du 10 février est approuvé par 13 voix pour et 1 abstention.

II – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU LOTISSEMENT DE LA GARENNE GAYOT

Mme LEPERON présente le compte de gestion de Mme le Receveur qui fait apparaître une dépense de 615.12 € et aucune recette réelle. Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent en recettes et dépenses à 615.12 € par des écritures d'ordre. Le compte administratif présente les mêmes montants.

Le compte de gestion et le compte administratif sont adoptés à l'unanimité.

III – BUDGET PRIMITIF 2017 DU LOTISSEMENT DE LA GARENNE GAYOT

Mme LEPERON présente le projet de budget.

Les dépenses réelles prévues s'élèvent à 50 000 €, les recettes réelles à 50 000 €. Compte tenu des écritures d'ordre, la section de fonctionnement s'équilibre à 100 000 €, celle d'investissement à 50 000 €.

Le budget primitif 2017 du lotissement de la Garenne Gayot est approuvé à l'unanimité.

IV – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA ZONE D'ACTIVITES

Mme LEPERON présente le compte de gestion de Mme le Receveur qui fait apparaître 212.60 € de dépenses réelles et aucune recette réelle. Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent en recettes et dépenses à 212.60 € par des écritures d'ordre.

Le compte de gestion et le compte administratif qui présentent les mêmes montants sont adoptés à l'unanimité.

V – BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA ZONE D'ACTIVITÉS

Mme LEPERON présente le projet de budget.

Les dépenses réelles prévues s'élèvent à 5 240 € et les recettes réelles prévues s'élèvent à 5 240 €.

Compte tenu des écritures d'ordre, la section de fonctionnement s'équilibre à 10 480 € et celle d'investissement à 5 240 €.

Le budget primitif 2017 de la zone d'activités est approuvé à l'unanimité.

VI – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE

Mme LEPERON présente le compte de gestion de M. le Receveur.

✳ En section de fonctionnement : une dépense de 849 998.28 € pour une recette de 971 652.55 €, soit un excédent de 121 654.27 €. Compte tenu de l'excédent antérieur reporté de 112 644.77 €, le résultat de clôture de la section laisse apparaître un excédent de 234 299.04 €.

✳ En section d'investissement : une dépense de 534 928.67 € pour une recette de 440 459.34 € soit un déficit de 94 469.33 €. Compte tenu du déficit antérieur reporté de 9 766.94 €, le résultat de clôture de la section fin 2016 laisse apparaître un déficit de 104 236.27 €.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2016 qui présentent les mêmes montants.

VII – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de virer 179 100 € à la section d'investissement afin de couvrir le déficit d'investissement et le déficit des restes à réaliser 2016. L'excédent de fonctionnement reporté en 2017 est de 55 199.04 €.

VIII – SUBVENTIONS 2017

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- Amicale des pompiers 365 € pour l'acquisition d'une tenue de cérémonie pour un nouveau pompier.
- Centre social rural de Jaligny-Neuilly 4 552 € pour l'organisation de l'accueil de loisirs des petites et grandes vacances.
- Comité des fêtes : 2 250 € pour l'organisation des festivités du 14 juillet.
- Coup de Pouce : 1 347 € reversement d'une subvention obtenue dans le cadre du CLAS pour l'aide aux devoirs.
- PG – CATM : 120 € : achat d'un baudrier.

IX – TAUX DES TAXES LOCALES 2017

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux 2016, soit 11.54 % pour la taxe d'habitation, 13.61 % pour la taxe foncière bâtie et 28.98 % sur le foncier non bâti. Ces taux sont inchangés depuis 2014.

X – BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

Mme LEPERON présente le projet de budget 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 988 497 € à la section de fonctionnement et à 465 600 € en section d'investissement.

Malgré la diminution de la Dotation de Fonctionnement de l'Etat, le Conseil municipal a décidé de réaliser les investissements suivants :

- la rénovation des trottoirs de la Grand rue et la réalisation d'un cheminement piétonnier entre le RD 989 (station d'épuration) et le Centre de Secours.
- la mise aux normes des wc accessibles aux personnes à mobilité réduite salles Henri Baron et Gabrielle d'Estrées,
- la fin des travaux de rénovation intérieure de la salle des jeunes,
- l'isolation et le changement de menuiseries extérieures salle Henri Baron,
- la rénovation des wc à l'école de la Sonnante,
- la réalisation des travaux liés à l'accessibilité prévus dans le cadre de l'Ad'AP,
- l'acquisition d'un désherbeur mécanique, de jeux pour l'école maternelle et l'espace Valty, de panneaux de signalisation, le paiement des tables et chaises de la salle Henri Baron,
- la réalisation d'un plan de la commune.

Le budget primitif 2017 de la commune est approuvé à l'unanimité.

XI – ÉVOLUTION DES STATUTS DE MOULINS COMMUNAUTÉ

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la prise d'une nouvelle compétence facultative « structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne » par Moulins Communauté.

XII – ADHÉSION AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement d'achat d'électricité dont l'abonnement est inférieur ou égal à 36 kWa (hors éclairage public pour l'année 2018).

XIII – ADHÉSION AU GROUPEMENT D'ACHAT DE GAZ NATUREL

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement d'achat de gaz naturel pour les années 2018-2019.

XIV – COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX

M. BAUDOIN dresse le compte rendu de la commission des travaux.

XV – MARCHÉS PUBLICS

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal décide d'inclure la plateforme marches-publics.allier.fr dans les conditions de publicité des marchés publics.

XVI – CONSULTATION POUR LES TRAVAUX DU CCAB

Le Conseil municipal émet un avis favorable au lancement de la consultation des entreprises en procédure adaptée pour la réalisation des travaux d'aménagement des trottoirs de la Grand rue et de la réalisation du cheminement piétonnier le bord de la RD 296.

QUESTIONS DIVERSES

Maisons fleuries

Mme CLAYEUX rappelle que la remise de prix des maisons fleuries de la commune aura lieu jeudi 13 avril à 18h45.

5^{ème} période des TAP

Mme GUITTON présente le programme de la 5^{ème} période des TAP de l'année 2016-2017. 4 animations seront proposées aux élèves de primaire et 2 aux élèves de maternelle. Une séance « Handitap » aura lieu le 30 juin et la fête des TAP le 7 juillet.

Elle invite par ailleurs l'ensemble du Conseil municipal à la fête des TAP qui aura lieu vendredi 14 avril à partir de 15h30 sur le Champ de Foire et à la salle Henri Baron.

Sens interdit place du Champ de Foire

M. GALLAUD demande s'il serait possible de revoir la tolérance de franchissement du panneau sens interdit situé sur le Champ de Foire afin de permettre aux utilisateurs de la salle Gabrielle d'Estrées de s'y arrêter brièvement. M. le Maire rappelle que l'interdiction de circuler pendant les périodes scolaires vise à apporter un maximum de sécurité pour les parents et enfants de l'école maternelle.

Nettoyage de la statue Place de l'Eglise

Mme DE CHACATON demande si le nettoyage de la statue de la Vierge située sur la Place de l'Eglise est envisagé. M. BAUDOIN lui répond que la commission des travaux se penchera sur la question lors d'une prochaine réunion.

Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire

Mme DE CHACATON dresse un rapide compte-rendu du conseil communautaire du 31 mars 2017. Ont notamment été abordés le projet de 2^{ème} pont traversant la rivière Allier, l'extension de la salle de la raquette, la remise en circulation du pont de fer à Moulins, la création d'une salle multi générationnelle à Lusigny, la mise en place de la stratégie touristique...

Compte-rendu du conseil syndical du SICTOM Nord Allier

Mme DE CHACATON évoque également les principaux sujets abordés lors du conseil syndical du SICTOM Nord Allier qui a eu lieu le 30 mars 2017. Elle annonce notamment que la taxe sur les ordures ménagères va augmenter de 7% et qu'un quai de transfert et une installation de déchets inertes devraient être construits prochainement sur le site de Chézy. M. le Maire indique que c'est la conséquence du schéma départemental des déchets qui prévoit de transporter les déchets ménagers au Sictom sud allier à Bayet pour les incinérer.

Projet de carnaval

Mme DE CHACATON soumet l'idée d'organiser dans les années à venir un carnaval avec défilé de chars fleuris. Ce projet pourrait être développé en concertation avec l'ensemble des associations neuillysoises ou des communes environnantes.

Projet éolien

M. ROUYER demande si de nouvelles informations ont été apportées récemment par la société Soleil du Midi concernant le projet éolien. M. le Maire lui répond que nous sommes toujours en attente de réponse sur l'avancement de leurs études.



Le 12 avril 2017

Le Maire,
Lucien GONNOT